



# Zachée

Louis Edouard Cestac

Eglise Sainte Marie

## Cette semaine...

...dans les medias, vous avez pu lire de nombreux articles sur la crémation des corps. A l'approche des jours de Toussaint, il est plus facile de s'intéresser à cette question-là plutôt que de lancer un appel général à la sainteté, à la vie fraternelle. Il se trouve que Rome a publié un document, ces jours-ci, sur cette même question...c'est l'unique raison pour que Zachée lui fasse ce dimanche, une « petite » place. Après tout cela nous concerne à tous...Et Rome, c'est nous surtout...PB

## Prière de St-François d'Assise

Dieu très haut et glorieux,  
viens éclairer tes ténèbres de mon cœur.  
Donne-moi une foi droite,  
une espérance solide, et une parfaite charité.  
Donne-moi le sens du divin  
et la connaissance de toi-même, Seigneur,  
afin que je puisse accomplir ta sainte volonté  
qui ne saurait m'égarer. Amen.  
(Devant le crucifix de San Damiano)

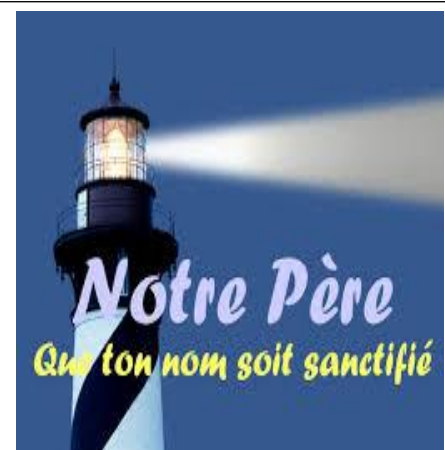
## Textes bibliques de ce jour...

2 M 7, 1-2.9-14

Ps 16, 15b

2 Th 2, 16-3, 5

Lc 20, 27-38



« Que signifient les racines quand aucun sol ne nous tolère ? »  
(Karine Tull)

« Rien n'est plus vivant qu'un souvenir ! » (Federico Garcia Lorca)

## Il ne s'agit pas de dire que...

...l'Église regarde favorablement la crémation : elle continue de préférer l'inhumation. « L'inhumation est d'abord et avant tout la forme la plus appropriée pour exprimer la foi et l'espérance dans la résurrection du corporel », explique en effet l'instruction. En ensevelissant les corps des fidèles, l'Église confirme la foi en la résurrection de la chair et veut mettre l'accent sur la grande dignité du corps humain, en tant que partie intégrante de la personne, dont le corps partage l'histoire. « La crémation n'est pas interdite », relève la Congrégation prenant acte d'une pratique qui « ne touche pas à l'âme et n'empêche pas la toute-puissance divine de ressusciter le corps ». « Elle ne contient donc pas, en soi, la négation objective de la doctrine chrétienne sur l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps », précise le texte, approuvé en mars par François.

## La crémation, néanmoins...

... peut facilement laisser transparaître « des attitudes et des rites impliquant des conceptions erronées de la mort, considérée soit comme l'anéantissement définitif de la personne, soit comme un moment de sa fusion avec la Mère-nature ou avec l'univers, soit comme une étape dans le processus de réincarnation, ou encore comme la libération définitive de la "prison" du corps ».



## A l'époque de Jésus,

...une controverse sur la résurrection oppose sadducéens (qui n'y croient pas) et pharisiens (qui y croient). Car il faut dire que la résurrection est une croyance relativement nouvelle, puisqu'elle n'apparaît qu'au second siècle avant notre ère, lors de la révolte dite des Maccabées. Auparavant, la traditionnelle théorie de la rétribution affirme que justes et impies reçoivent en ce monde leur récompense, même si la simple observation de la réalité montre bien des fois le contraire.

## Vers 168 avant J-C,

...des croyants intrépides pour leur foi (1ere lecture) affirment leur intime conviction que Dieu les ressuscitera pour une vie éternelle : quel pas de géant au regard de la croyance populaire qui imagine que le shéol, un lieu triste et sous-terrain, est le lieu où aboutissent tous les défunts, sous la forme d'un double fantomatique ! Mais Jésus va encore plus loin. Imaginant le mettre dans l'embarras, des sadducéens lui posent la désolante question de la femme aux 7 maris. Et Jésus, qui ne se lasse jamais, même devant l'hypocrisie la plus flagrante, explique encore et encore. Non, le royaume de Dieu ne ressemble pas au monde d'ici-bas, car l'homme ressuscité est semblable aux anges : si la résurrection concerne l'homme tout entier, dans sa personnalité, son individuation, celui-ci n'est pourtant plus soumis au tragique de sa finitude terrestre, et donc à sa sexualité qui est une des conditions de la vie en ce monde. Pour Jésus, la résurrection est l'état qui caractérise la vie sans fin de l'homme en communion avec Dieu, dans une joie parfaite...



## Les cendres funéraires dans la législation française.

La loi du 19 décembre 2008 a instauré un régime juridique des cendres funéraires, notamment afin de mettre un terme à certaines dérives (cendres dispersées dans un bijou, urnes retrouvées dans des brocantes ou des décharges...). Elles disposent désormais de la même protection juridique que celle d'un corps inhumé et doivent « être traitées avec respect, dignité et décence » (art.16-1-1 du code civil). À ce titre, leur partage ne peut plus être effectué. Les cendres funéraires peuvent être conservées dans une urne qui pourra être soit inhumée dans une sépulture, soit déposée dans une case de columbarium, soit scellée sur un monument funéraire. Les communes de plus de 2 000 habitants doivent donc « disposer d'un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres funéraires ». L'inhumation d'une urne dans une propriété privée est possible, avec autorisation préfectorale. La dispersion en pleine nature est également autorisée (dans de grandes étendues, forêt, champ, en haut d'une montagne, en pleine mer). En sont exclus les voies publiques et jardins privés.

### « Petite » histoire de la Crémation...

En 1963, tout en demandant de « maintenir fidèlement la coutume d'ensevelir les corps des fidèles », le Saint-Office avait expliqué que la crémation n'était pas « contraire en soi à la religion chrétienne », pourvu qu'elle ne soit pas la manifestation d'« une négation des dogmes chrétiens ». Depuis, la pratique s'est répandue. « On peut raisonnablement dire que, dans un futur proche, dans de nombreux pays, la crémation sera considérée comme la pratique ordinaire », souligne même le cardinal Gerhard Müller, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, qui présentait, au Vatican, l'instruction « **Ad resurgendum cum Christo** » sur la sépulture des défunts et la conservation des cendres en cas de crémation ».

### Les règles édictées par...

...l'Église quant à la conservation des cendres. Celles-ci « doivent être conservées normalement dans un lieu sacré, à savoir le cimetière ou, le cas échéant, une église », afin de « réduire le risque de soustraire les défunts à la prière et au souvenir de leur famille et de la communauté chrétienne », et d'éviter les « éventuels oublis et manques de respect qui peuvent advenir surtout après la disparition de la première génération, ainsi que des pratiques inconvenantes ou superstitieuses ». Par conséquent, « la conservation des cendres dans l'habitation domestique n'est pas autorisée », sauf « circonstances graves et exceptionnelles », sur lesquelles le cardinal Muller ne s'est pas prononcé, refusant toute « casuistique ».

### Surtout, l'Église refuse...

... toute conservation « dans des souvenirs, des bijoux ou d'autres objets ». « Pour éviter tout malentendu de type panthéiste, naturaliste ou nihiliste, la dispersion des cendres dans l'air, sur terre, dans l'eau ou de toute autre manière, n'est pas permise », insiste également le texte. « Disperser les cendres procède souvent de l'idée que, avec la mort, l'homme entier est anéanti ou arrive à la fusion avec la nature ». Il y a indéniablement une mise en garde à faire contre la « privatisation de la mort. La commémoration des défunts, le 2 novembre, est toujours une bonne occasion de rappeler que la mort d'un baptisé concerne la famille, la communauté et toute l'Église. Or, la destruction brutale du corps par la crémation ne permet pas le travail communautaire symbolique que permet l'inhumation.

« Rabbouni (mon maître) que je voie ! » (Ev. de Marc)

### Agenda...

**Lundi 7, 18h** Zélie **19h30** CP-EAP  
**Mardi 8, 9h30 à 13h30**, CPMA à Latchague.  
**Mercredi 9, 19h00** Youcat-anim.  
**Jeudi 10, 19h30** Avec les Gégés.  
**Dimanche 13, 12h00**, « Marianim. »

« Ce qui est visible  
n'est que le reflet  
de ce qui est  
invisible. »  
(Rabbi Abba)

### Accomplir ta volonté d'amour...

Seigneur Jésus,  
je t'ai demandé une chose,  
que je ne cesserai jamais de te demander,  
c'est d'accomplir ta volonté d'amour,  
tous les jours de mon humble et pauvre vie.  
En tes mains, Dieu de bonté,  
je remets mon esprit,  
mon cœur et mon intelligence,  
ma raison et ma volonté.  
Et fais que je les utilise  
pour te servir, t'aimer, te plaire,  
et te louer toujours.  
St-François de Sales

### Dans l'Espérance de la Résurrection...

#### Dimanche 6 novembre.

Marguerite ZUBIETA - Charles ITURBIDE - Jacques NOBLIA - Gaston OURTAU - Pierre FARIGEL -  
Jacques CHEVRIER - Alain LEROY - Yves LARCEBAL - Lucienne OYARZABAL - Rémy COURREGELONGUE -  
Dfts fam. BOUCART-LAHITTE - Dany URRRA (m.n.) -

#### Dimanche 13 novembre.

Pierre RUEDAS - Xavier INCHAUSTI - Jean HARRIET - Gratien BEHERAN - Alice JAUREGUIBERRY -  
Jacques et Marianne LARRONDO - Cécile LARRONDO - Pierre ROUSSEAU - Jean CARRICABURU -  
Jean-Louis GARIADOR - Roger LASSUS et Maguy SARES -

Ne me laissez pas à l'église... je viens chez vous ! Signé Z (comme Zachée)

Coordonnées de la paroisse : Tél : 05 59 03 76 00 / 06 75 86 10 08

[anglet.stemarie@orange.fr](mailto:anglet.stemarie@orange.fr)

<http://www.eglise-catholique-anglet.fr>